Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 048-214801458-20260925-DE_2026_043-DE

République française

LOZERE

SAINT DENIS EN MARGERIDE - Commune

Séance du 25 septembre 2026

Membres en exercice : 8

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation: 21/09/2026

vingt-cinq septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Vincent CHARDON

Présents : Vincent CHARDON, Andrée DOMERGUE, Serge CORNUT, Nadine TICHIT, Joseph TREBUCHON, Nicole GOUDET, Frédéric PASCAL

Représentés :

Excusés :

Absents : François PIERRON

Secrétaire de séance : Andrée DOMERGUE

Objet : Mise à jour et actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) suite au renouvellement du Conseil Municipal - DE_2026_043

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
- Le Code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L. 731-3 et R. 731-1 et suivants relatifs au Plan Communal de Sauvegarde ;
- La délibération n° DE_2025_043 en date du 17 décembre 2025 portant approbation initiale du Plan Communal de Sauvegarde de la commune ;
- La nécessité d'actualiser les données opérationnelles, la composition de l'équipe municipale et l'annuaire de crise à la suite des dernières élections municipales.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est l'outil opérationnel indispensable pour faire face aux événements majeurs (tempêtes, inondations, crises sanitaires, etc.) affectant la commune.
À la suite du renouvellement général des conseillers municipaux intervenu lors des dernières élections, il est impératif de procéder à la mise à jour globale du PCS. Cette actualisation concerne principalement :

1. Le renouvellement des élus siégeant au sein de la cellule de crise municipale et la désignation des nouveaux référents d'astreinte ;
2. L'actualisation des coordonnées et des annuaires opérationnels (contacts des élus, des services techniques, des partenaires institutionnels et des services de secours) ;
3. L'adaptation de l'organisation communale de gestion de crise aux nouveaux membres de l'exécutif.

Le dossier de mise à jour du PCS a été mis à la disposition des membres du Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 048-214801458-20260925-DE_2026_043-DE

préalablement à la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la mise à jour et l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune, intégrant la nouvelle organisation municipale et les données de contact révisées.
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que ce plan actualisé reste consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pour les administrés et les conseillers municipaux qui le souhaitent.
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette mise à jour et à prendre les arrêtés nécessaires à son application.
- **ARTICLE 4 : DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du département de Lozère ainsi qu'au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Vincent CHARDON
Président de séance

Andrée DOMERGUE
Secrétaire de séance

MAIRIE DE ST DENIS EN MARGERIDE (Lozère)